

AVANT-PROPOS

La présence, aux côtés des sujets internationaux traditionnels, de divers acteurs qui influencent de manière spécifique la création, l'application et le contrôle des normes internationales est une réalité inéluctable dans la société internationale actuelle. Cela implique le besoin, d'un côté, de déterminer dans quelle mesure ces acteurs participent à ces fonctions essentielles à l'existence de l'ordre juridique international, et, d'un autre côté, de découvrir si cet ordre contient, aujourd'hui, des institutions, mécanismes ou procédures qui permettent de les réguler.

En d'autres termes, le droit international régit l'existence des sujets internationaux dans la vie internationale, il prévoit les méthodes pour que ces derniers fassent valoir leurs droits, pour respecter leurs obligations internationales, et pour réclamer, le cas échéant, devant les instances compétentes, l'exercice de ces droits ou les violations des obligations. Mais cette prévision existe uniquement et exclusivement par rapport aux sujets internationaux, tandis que la vie internationale nous montre, cependant, que d'autres réalités affleurent dans les espaces laissés par ces sujets. Certaines d'entre elles constituent des manifestations de la puissance des forces économiques transnationales ou d'opinion, mais d'autres sont le fruit de la technicisation des normes internationales, qui, pour leur création, leur application ou leur contrôle nécessitent la présence de spécialistes dans les domaines régulés : les experts.

Ainsi, la présence de cette figure sur la scène internationale, et des fruits de son activité, l'expertise, constitue une caractéristique importante du droit international actuel. En ce sens, il est de plus en plus habituel de constater sa présence, comme expert individuel ou collectivement dans un groupe d'experts ou de scientifiques, dans les secteurs les plus divers de ce droit. Mais, malgré tout, les recherches analysant le statut juridique international de l'expert et son travail restent peu habituelles. C'est pourquoi il faut souligner, avant tout, l'opportunité du travail élaboré par le Docteur Jacobo Ríos Rodríguez, qui, avec une audace intellectuelle, et avec, sans aucun doute, un notable effort de recherche, aborde brillamment une analyse globale de cette figure, de ses fonctions, de son influence, et des mécanismes de contrôle de tous ces aspects.

Je souligne qu'il s'agit d'une approche globale, car l'auteur estime, et je le partage, que l'utilisation des experts internationaux dépasse les différences spécifiques des contextes particuliers dans lesquels ils interviennent. Ceci permet de les examiner par l'étude d'un ensemble de caractéristiques communes, ce qui est fait de manière consciencieuse tout au long de cet ouvrage, et, ainsi, de rechercher la voie pour proposer un statut international de l'expert.

AVANT-PROPOS

Il est de plus en plus fréquent que les administrations nationales et les institutions internationales aient recours à des consultants, des experts, des techniciens pour aborder la préparation de textes qui seront débattus au sein de conférences internationales, dans le cadre d'organisations internationales, ou, enfin, sur le plan des relations bilatérales. Dans ce sens, qui sont ces personnes ? Elles sont, comme le dit l'auteur, des agents internationaux non fonctionnaires, des spécialistes d'une matière pour laquelle ils sont sélectionnés et recrutés, intervenant, avec un degré différent d'autonomie et d'indépendance, dans divers domaines (judiciaires ou de gouvernance), ce qui renforce leur singularité et pose la question du contrôle de leur activité et des résultats de cette dernière.

Dans un droit comme le droit international, dans lequel ses normes sont fréquemment le résultat d'un processus d'élaboration par étapes, l'action de l'expert peut être décisive. En ce sens, dans l'ouvrage présenté, Jacobo Ríos Rodríguez nous montre avec détail et clarté comment l'expertise, la consultation, peuvent être une étape dans le processus d'adoption des décisions, aussi bien dans les étapes intermédiaires de l'élaboration de la norme que dans l'étape finale, soit dans le cadre interne des États qui participent à la création du droit, soit au sein des organes qui contribuent à l'adoption des résolutions d'une organisation internationale. Mais, outre cette intervention directe de l'expert et de l'expertise dans l'élaboration normative du droit international, il exerce également une influence indirecte, lorsque l'application de ce droit est l'objet du contrôle par les experts, comme nous le montre, en s'appuyant sur une riche pratique internationale, l'auteur de ce travail.

La nouveauté de cette recherche, le sérieux du travail réalisé, et les brillants résultats obtenus, qui conseillent vivement la lecture de cet ouvrage, sont le résultat d'une courte mais intense aventure universitaire de l'auteur. Et je dis aventure car l'un des traits qui caractérise Jacobo Ríos Rodríguez a été l'inquiétude intellectuelle, la recherche de nouveaux horizons académiques où développer ses études. En effet, ayant commencé ses études à la faculté de droit de mon Université (l'Université de La Corogne, en Espagne), où je l'ai connu, il les a enrichi grâce au programme Socrates-Erasmus et au programme Séneca, aux Universités Paris XIII et Barcelone. Lorsqu'il envisagea de continuer sur cette voie, il décida d'aller à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, pour faire l'un des DEA organisés par cette dernière. Au terme de cette formation de troisième cycle, il me fit part de son souhait de réaliser une thèse doctorale dans ladite Université, mais également dans son Université espagnole d'origine. C'est ainsi qu'il s'est décidé à faire une thèse en cotutelle dirigée par mon collègue le Professeur Yves Daudet et par moi-même. Cette thèse, qui portait sur le même thème – quoique plus étendu – que celui traité par l'ouvrage que le lecteur a en ce moment dans ses mains, est arrivé à bon port, et de cette manière, aujourd'hui, son auteur est docteur des deux Universités.

Par conséquent, l'origine de cet ouvrage est une recherche doctorale, quoique le livre soit allégé de tout l'échafaudage propre aux thèses doctorales, ce qui facilite sa lecture, qui est par ailleurs amène et enrichissante.

L'EXPERT EN DROIT INTERNATIONAL

Je voudrais voir, dans ce travail de Jacobo Ríos Rodríguez, un pont intellectuel entre la recherche française et espagnole dans le domaine du droit international. C'est un pont attractif et essentiel, à mon avis, pour pouvoir circuler depuis nos perspectives latines dans un monde scientifiquement global et dans lequel, ceux qui jadis étaient des centres d'excellence et de référence académique, peuvent aujourd'hui rester dans un coin de la périphérie intellectuelle.

En ce sens, et dans ma situation actuelle de Président de l'Association Espagnole de Droit international et Relations Internationales, je ne peux passer sous silence cette dimension, qui, bien que n'inaugurant pas la collaboration académique et de recherche de nos espaces universitaires, car de nombreux exemples de mérite peuvent être cités, elle l'approfondit néanmoins. Des espaces qui, sur l'influence de la langue française sur le droit international, si bien traité par l'auteur dans l'une de ses précédentes œuvres, et sur l'immense dynamique de la langue espagnole dans le monde, devraient avoir une réelle présence sur la scène internationale mondialisée dans laquelle nous vivons.

JOSE MANUEL SOBRINO HEREDIA
Professeur de droit international public
Instituto Universitario de Estudios Europeos « Salvador de Madariaga »
Université de La Coruña